



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021**

N° : 2021-005
OBJET : Approbation du rapport d'activité 2019 du Symalim

Date de la convocation : **Jeudi 4 février 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis (à L'Ecole Supérieure d'Architecture de Lyon – 3 rue Maurice Audin – 69120 Vaulx-en-Velin)

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote	: 57,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 8	en droits de vote	: 32
	Votant·e·s : 25	en droits de vote	: 89,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5 + 5,5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 2 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4

	M. VERMEULIN	
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1 + 5 + 3
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
Mme Dehan à M. Athanaze
M. Gomez à M. Fischer
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Goust à M. Athanaze
M. Ladouce à M. Gaitet
M. Quiniou à M. Vincent (Métropole de Lyon + Ville de Meyzieu)

Madame la Présidente expose,

L'année 2019 a été marquée à la fois par le démarrage de la nouvelle DSP et la fin d'un mandat qui aura vu en 2014-2015 la livraison de L'îloz' côté Grand Parc et celle de la Navette électrosolaire côté canal de Jonage, la fusion des syndicats du Grand Parc, du canal de Jonage et de la Rize, ainsi que la recomposition du paysage institutionnel de ses collectivités membres.

Symboliquement, 2019 signe également l'achèvement de l'aménagement du Grand Parc avec l'arrêt et le lancement de la renaturation de la dernière gravière en exploitation sur le site du Cloizu, offrant une sorte de clé de voûte à l'organisation du territoire, à la croisée des lacs et des grandes liaisons modes doux dont la ViaRhône.

Dans la continuité de la fusion des syndicats, la gestion de la piste modes doux l'Anneau Bleu a été intégrée à la DSP et les moyens de gestion et de coordination des interventions sur le cours d'eau de la Rize ont été sensiblement augmentés.

Au niveau du fonctionnement, une nouvelle directrice est arrivée fin janvier 2019 pour manager l'équipe (5 agents) et reprendre le suivi du contrôle de la DSP.

En 2019, le Symalim a également mis en place un pilotage resserré des mandats de maîtrise d'ouvrage confiés à la SPL Rhône Amont (Segapal), en préparation du renouvellement des exécutifs, et en cohérence avec la démarche initiée concernant la santé financière du syndicat et sa prospective budgétaire et structurelle.

Aussi, la préparation du prochain mandat s'est initiée au cours de l'année avec les questionnements suivants :

- o La problématique du déficit structurel du syndicat
- o Les besoins en investissement pour la gestion patrimoniale
- o Le devenir de la Navette du canal
- o L'équation Projets / modèle économique / moyens / organisation
- o La préparation de la GEMAPI et la fin du premier contrat de Restauration du Rhône.

Au travers des décisions du Comité syndical, les élus ont souhaité durant l'année 2019 rendre des arbitrages s'inscrivant dans une transition politique et n'obérant pas les décisions à venir des futures équipes.

Au niveau financier, le Symalim reste dans un contexte budgétaire très contraint, après plusieurs années de baisse des participations. Depuis 2018, le syndicat observe un déficit structurel de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles n'ayant pas vocation à perdurer) avec un équilibre possible uniquement grâce aux excédents reportés.

L'élaboration budgétaire de 2019 s'est donc effectuée dans la perspective d'un audit financier global et préparant le prochain mandat.

Lors de la préparation budgétaire examinée en Bureau Syndical du 31 janvier 2019, la Métropole de Lyon a annoncé une participation d'investissement exceptionnelle pour l'exercice 2019 à hauteur de 1 000 000 €. L'objectif de cette participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon a été de permettre la réalisation des investissements indispensables sans recourir à un nouvel emprunt par le Symalim et aggraver davantage sa situation financière (frais financiers et capacité de désendettement déjà élevés).

Le compte administratif 2019 du Symalim fait apparaître, pour le budget principal en fonctionnement, 5 020 K€ de recettes et 4 964 K€ de dépenses soit un exercice bénéficiaire de + 56 K€. Concernant l'investissement, le compte administratif fait apparaître 4 547 K€ de recettes d'investissement et 4 486 K€ de dépenses d'investissement soit un résultat d'exercice de + 61 K€.

Le rapport d'activité complet a été envoyé en annexe à l'ordre du jour. Il est remis aux élus présents et à disposition à l'accueil du Symalim.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE